

DOUZE FOURNISSEURS BRETONS DES CAFÉS ET RESTAURANTS SE FÉDÈRENT POUR DÉFENDRE LA FILIÈRE

Douze entreprises bretonnes de production, de distribution ou de vente s'allient au sein d'un consortium breton de défense des fournisseurs des cafés, hôtels, restaurants et discothèques, durement impactés par la crise du Covid-19.

La crise sanitaire actuelle, marquée par une nouvelle fermeture administrative des cafés et des restaurants, a un effet direct sur l'amont de la filière. Tous les fournisseurs du secteur CHR affichent des pertes considérables, mettant clairement en jeu leur avenir.

Partant de ce constat, douze entreprises bretonnes de production, de distribution ou de vente* viennent de se fédérer au sein d'un consortium de défense de la filière. « **Alors qu'aucune perspective de reprise n'est annoncée, nous alertons les pouvoirs publics sur les risques majeurs que la crise du Covid-19 fait planer sur l'emploi et la pérennité d'acteurs économiques de proximité, confirme Frédéric Pouliquen, directeur de Ouest Boissons. Les mesures de soutien aux bars, restaurants et discothèques oublient les activités connexes dont nous faisons partie. Par exemple, par la taille de nos effec-**

tifs, supérieure à 50 salariés, la majorité d'entre-nous n'est éligible au fonds de solidarité. »

Implantées sur 42 sites de production en Finistère, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine et Morbihan, les membres du consortium emploient plus de 1 350 salariés, réalisent 374 millions de chiffre d'affaire cumulé et font vivre des centaines des sous-traitants (1 150 emplois indirects). « **En nous fédérant, nous avons mis nos rivalités commerciales de côté,** ajoute Mathieu Breton, **directeur Brasserie Coreff. Il y va de la survie de nombreuses sociétés familiales et indépendantes qui contribuent, par leur ancrage territorial et leur histoire, à l'attractivité et au dynamisme de la Bretagne.** »

Au-delà d'un constat alarmant, le collectif entend peser dans le débat public. « **Nous voulons jouer un rôle proactif en proposant des mesures concrètes pour sauvegarder l'emploi, soutenir la trésorerie des entreprises et leur redonner de la compétitivité et des capacités d'investissement,** confirme Antoine Cozigou, président du distributeur de boissons Cozigou. **Parmi la dizaine de propositions, on peut retenir le maintien des exonérations de charges sociales en 2021, l'adaptation du fonds de solidarité aux réalités économiques de chaque société ou la prolongation des échéances de remboursement des prêts garantis par l'état pour éviter des faillites liées à l'impossibilité de rembourser ces dettes exceptionnelles.** »

Le consortium breton de défense des fournisseurs de la filière CHR appelle d'ailleurs tous les fournisseurs des cafés et des restaurants, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille, à rejoindre le mouvement.



* Ouest Boissons, Brasserie de Bretagne, Eaux minérales Plancoët, Brasserie Lancelot, Cafés Coïc, Promocash Plérin, Cozigou, Brasserie Coreff, France Boisson Bretagne, Cidrerie Lézergué, Breizh Cola et The Barronys.

Pour plus d'information :

Antoine Cozigou au 07 77 70 54 97 | Frédéric Pouliquen au 00 00 00 00 00 | Mathieu Breton au 00 00 00 00 00

LES PROPOSITIONS DU CONSORTIUM BRETON DE DÉFENSE DES FOURNISSEURS DE LA FILIÈRE DES CAFÉS, HÔTELS ET RESTAURANTS

1

Le maintien de l'activité partielle prise en charge à 100%, sans conditions, sur toute l'année 2021 pour protéger les emplois et éviter des licenciements de masse.

2

L'exonération totale des charges sociales pour les entreprises tant qu'elles n'auront pas retrouvé une activité au moins égale à 80 % par rapport à la normale.

3

Le renfort des aides nous permettant d'embaucher des apprentis et alternants en prenant en charge 100% des coûts pédagogiques.

MESURES VISANT À PROTÉGER LES ENTREPRISES EN SOUTENANT LA TRÉSORERIE

1

La prolongation des échéances du PGE sur 10 ans, en offrant la possibilité de subordonner le début de son remboursement au remboursement préalable de toutes les dettes financières antérieures à la mise en place du PGE (dettes d'acquisitions de fonds de commerce notamment).

2

L'adaptation du fonds de solidarité afin de tenir compte des charges fixes de nos entreprises via la création d'un montant progressif tenant compte de la taille de l'entreprise, avec suppression du seuil de 50 salariés.

3

La mise en place d'un crédit d'impôt égal aux montants des créances clients qui ne pourront être recouvrées du fait de la liquidation ou cessation d'activité et faculté de pouvoir récupérer la TVA dès la prononciation d'un jugement d'ouverture de procédure collective.

4

La lutte contre le gaspillage alimentaire en mettant en place des mesures de communication et d'obligation visant à pouvoir commercialiser des produits à DDM dépassée et éviter les destructions de stocks de produits consommables.

MESURES VISANT À REDONNER DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

1

Réserver dans le plan de relance de 100 milliards d'euros une enveloppe dédiée au CHR et aux activités dépendantes incluant nos entreprises. L'affectation de ce budget permettra notamment à toutes les entreprises d'investir massivement dans le numérique, dans la création d'emplois qualifiés, et dans la transition écologique.

2

L'obtention d'un crédit d'impôt « digitalisation » afin de soutenir les investissements et embauches permettant de s'adapter aux nouvelles contraintes du marché.